

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil Vingt Deux le Douze Décembre à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 06 Décembre 2022**

**Etaient présents :**

**Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX**

**Messieurs Christophe BENOIT, Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Thierry LE TOUZO, David HELLEGOUARCH Davy CATHERINE, Sylvain OLIVO, Eric LE RUYET,**

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

**Mesdames Nathalie HOREL, Colette PÉRENNEC, Françoise GUYONVARCH, Laurence LE BOUILLE, Murielle ROSIN,**

**Messieurs Stéphane PIGACHE, Philippe NOGUÈS**

**Monsieur Maurice LÉCHARD a été élu secrétaire de séance**

---

**17 - CITOYENNETÉ – RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LE PROJET D'ACCUEIL, D'ECOUTE ET D'ORIENTATION DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE PORTÉ PAR LE CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)**

Après 6 mois d'existence, un premier bilan a été établi – 60 personnes accueillies à l'Ecoutille, 24 accompagnements, 122 entretiens- qui a confirmé l'intérêt du dispositif tout en identifiant des points d'amélioration nécessaires pour son efficacité.

Les partenaires financeurs réunis en comité de pilotage proposent de privilégier le scénario d'évolution le plus étoffé proposé par le CIDFF pour la poursuite de l'expérimentation.

Celui-ci prévoit notamment :

- ⇒ Le recrutement d'un travailleur ou d'une travailleuse sociale supplémentaire chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes,
- ⇒ La mise en œuvre d'une permanence de l'association France Victimes 56,
- ⇒ L'élargissement du dispositif aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Ce scénario nécessite une augmentation du budget annuel (de 100 000€ en 2021) que 37,5% du financement sera apporté par les communes au prorata de leur nombre d'habitants, avec un élargissement aux 5 communes de Bellevue Blavet Océan Communauté qui ont souhaité s'associer au projet.

Sur ces bases, la contribution pour la Ville d'Inzinzac-Lochrist pour l'année 2023 s'établirait à 2 243 €. Un projet de convention triennale (2023-2025) sera proposé prochainement au Conseil municipal sur la base de cette participation.

Il est proposé au Conseil municipal de voter la poursuite de l'engagement de la Ville au projet du CIDFF et de voter le financement de 2 243 € au titre de l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la Commission n°4 Culture, Citoyenneté, Vie associative et Solidarité du 29 novembre 2022 ;  
Sur proposition du bureau municipal,

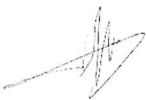
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'engagement de la Ville pour le projet d'accueil, d'écoute et d'orientation des personnes victimes de violence porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- **ACCORDE** un financement de 2 243 € pour l'année 2023 au CIDFF

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme**

**Le Secrétaire de Séance,  
Maurice LÉCHARD**



**Le Maire,  
Armelle NICOLAS**

